

**Procès-verbal de l'Assemblée générale du  
Conseil Consultatif Régional des Eaux Occidentales Nord (North Western Waters Regional Advisory  
Council)**

**Lundi 9 octobre 2006**

**Fishmonger's Hall, Londres, Royaume-Uni**

**Message de bienvenue du Président**

Le Président du NWWRAC, André le Berre a ouvert l'assemblée en accueillant toutes les personnes présentes et en les remerciant d'y assister.

Le Président de l'assemblée a proposé une petite modification de l'ordre du jour, afin d'ajourner l'intervention du Président et de permettre au Ministre Bradshaw de quitter l'assemblée plus tôt, conformément à son souhait. Cette modification a été acceptée et la réunion a commencé.

Le Président a présenté le Ministre Ben Bradshaw, Secrétaire d'Etat du Ministère britannique de l'Environnement, de la Nourriture et des Affaires Rurales et a souhaité la bienvenue à son intervention au cours de l'assemblée.

**Discours de bienvenue du Ministre Ben Bradshaw, Secrétaire d'Etat du Ministère britannique de l'Environnement, de la Nourriture et des Affaires Rurales**

Le Ministre a remercié le NWWRAC de l'avoir invité à intervenir au cours de la réunion et a félicité ses membres pour les travaux réalisés jusqu'à ce jour, en insistant sur le fait que les rapports RAC ont eu un réel impact sur les décideurs politiques, les gouvernements et la Commission européenne, bien que légèrement moins forts qu'il ne l'aurait souhaité. Le Ministre Bradshaw a déclaré qu'il pensait que la situation de l'industrie de la pêche n'a pas, dans l'ensemble, engendré « que des mauvaises nouvelles » et a souligné que tandis que certains stocks actuellement pêchés étaient de nature durable, d'autres ne l'étaient pas, d'où le fait que le RAC exerce un rôle prépondérant avec pour mission d'encourager la gestion durable. Il a souligné l'importance que revêt le fait de trouver un terrain d'entente entre les acteurs de l'industrie de la pêche et ceux préoccupés par l'environnement marin. A cet effet, il a présenté au NWWRAC ce qu'il appelle un « conseil amical », non seulement pour répondre aux propositions de l'UE, mais également en vue de définir des propositions capables de résoudre de manière proactive, les problèmes à plus long terme. Le Ministre a exprimé sa confiance dans la capacité du NWWRAC à relever ce défi.

**Intervention du Président du NWWRAC**

Le Président du NWWRAC, André le Berre, est intervenu lors de l'assemblée pour exprimer ses remerciements au Secrétariat du NWWRAC, à la Commission européenne, aux Etats-membres et aux membres du NWWRAC pour leur soutien tout au long de l'année d'inauguration du RAC. Il a cependant souligné qu'à l'avenir, le RAC devra travailler dur pour « rester dans la course » et pour continuer à bâtir le lien entre l'industrie de la pêche et les représentants de la société civile. Afin de garantir un taux de participation optimal aux forums du RAC, il a accueilli tous les participants potentiels pour informer le NWWRAC des assemblées importantes tenues à l'échelle nationale, afin de permettre au Secrétariat du RAC d'organiser le RAC et d'éviter tout chevauchement potentiel. En reconnaissant les restrictions budgétaires du RAC pour les services d'interprétation et de traduction de ses débats, il a souligné l'importance du financement des RAC par la Commission européenne dans ces domaines, afin de favoriser une participation optimale de toutes les parties prenantes.

Le Président a clôturé son intervention en exprimant son souhait de voir le RAC se fixer comme objectif de continuer à diversifier ses activités en vue de s'adapter à la diversité des pêches qu'il représente.

*(Une copie du discours du Président a été jointe à l'annexe 1 de ce procès-verbal).*

**Intervention d'Emilio Mastracchio, Commission européenne**

M. Mastracchio a adressé des excuses au nom de Jorgen Holmquist de la Commission européenne, mais déclare qu'à ce jour, M. Holmquist et les membres de la Commission européenne en général ont trouvé que l'expérience des RAC jusqu'à ce jour s'était révélée très constructive et positive.

Toutefois, suite à la première année complète des travaux du NWWRAC, M. Mastracchio a exprimé son opinion sur certains problèmes en suspens relatifs au mode de fonctionnement du RAC :

- Les RAC devraient adopter une attitude plus consensuelle lorsqu'il s'agit de formuler des conseils à l'attention de la Commission. Des voix unies ont davantage de poids.
- Les RAC pourraient avoir davantage d'influence à tous les niveaux, lorsqu'ils se concentrent sur des stratégies à long terme.

- Tandis que certains problèmes à court terme se révèlent importants, les RAC ont des difficultés à réagir aux décisions à court terme.
- Il est important que les RAC représentent TOUTES les parties prenantes et évitent de perdre le contact avec celles impliquées au niveau élémentaire. Il est essentiel que tous les membres du RAC participent de manière active aux débats.
- Financement : en ce qui concerne la proposition de modification des RAC pour qu'ils deviennent des « entités poursuivant un objectif d'intérêt général dans toute l'Europe », qui sera présentée au Conseil de décembre, M. Mastracchio a insisté sur le fait que les politiques futures du RAC devront intégrer cette nouvelle définition. L'objectif premier de cette modification est de permettre aux RAC d'opérer dans le cadre d'un financement permanent et stable.
- Il a été envisagé que le nouveau statut du RAC entre en vigueur dès le début de l'année 2007. M. Mastracchio a expliqué que cette modification n'impliquerait pas d'autres modifications de la structure générale des RAC et qu'il serait préférable que les débats portant sur cette question ne soient pas confondus avec d'autres sujets mis en avant en vue du Conseil de décembre.
- M. Mastracchio a reconnu qu'étant donné que certains RAC rencontrent des difficultés de gestion des langues au niveau géographique et une traduction se révélant difficile, il est essentiel que le même cadre institutionnel soit maintenu pour tous les RAC.
- Dans le cas du NWWRAC, les nouvelles modalités de financement définies sous le nouveau statut du RAC offrent une plus grande flexibilité au niveau des fonds de l'EU et les RAC disposeraient d'un accès plus facile aux fonds alloués aux services d'interprétation et de traduction. L'accès à ces fonds devrait être possible avant l'été prochain.

M. Mastracchio a conclu son intervention en réitérant l'engagement de la Commission dans le mode de fonctionnement des RAC et a exprimé son espoir de nous voir poursuivre cette collaboration positive.

#### **Adoption de l'ordre du jour et procès-verbal de l'assemblée précédente**

Les résolutions restantes de l'ordre du jour ont à ce jour été adoptées à l'unanimité et le Président a accueilli tous les éventuels commentaires/suggestions d'amendements aux procès-verbal de l'assemblée précédente. Etant qu'aucun commentaire ni suggestion n'a été reçu, le procès-verbal a été approuvé.

#### **Rapport du Président du NWWRAC**

Le Président du NWWRAC, M. Sam Lambourn, a remercié le Président pour son discours d'ouverture et s'est ensuite adressé à l'assemblée. Plutôt que de faire un simple discours, M. Lambourn a invité l'audience à faire part de ses commentaires et opinions et à entamer une discussion sur la présentation qu'il avait préparée. *(Une copie de la présentation du Président a été jointe à l'annexe 2 de ce procès-verbal).*

Le Président a mis en avant les différentes réunions du NWWRAC tenues jusqu'à ce jour, les opinions publiées jusqu'à ce jour et a mentionné la liste des sujets proposés contenus dans le futur programme de travail du RAC, en soulignant le fait que la période comprise entre aujourd'hui et Noël serait une période particulièrement chargée dans le calendrier du NWWRAC.

Il a formulé 'l'opinion générale sur les travaux réalisés par le NWWRAC jusqu'à ce jour', telle qu'elle a été présentée lors de la réunion du directeur le 28/09/06 à Bruxelles.

Mettant en relief la question de l'amélioration des relations avec la Commission, le Président a pensé que la volonté de Jorgen Holmquist de participer à la réunion annuelle du Bureau du NWWRAC à Bruxelles le 22 novembre 2006 constituait une initiative très positive. Il est également profondément convaincu que la coopération inter-RAC sur divers projets tels que MSY est une initiative qui devrait indubitablement se poursuivre. Tandis que nous avons assisté à un bon début dans la compréhension entre les différentes parties prenantes, du chemin reste encore à parcourir. Être capable de faire confiance et de comprendre les opinions des uns et des autres est un point central dans tous les forums du RAC.

En ce qui concerne le contact du RAC avec les scientifiques, le Président a déclaré qu'étant donné que la contribution des scientifiques se révélait cruciale à toutes les étapes du processus du RAC, la formation de l'ICES MoU représentait une avancée souhaitable qui officialiserait cette contribution à l'avenir.

Il a suggéré que les apports socioéconomiques soient pris en compte dans les futures réunions du RAC.

Le Président a ensuite entamé les débats sur les différents problèmes soulevés au cours de sa présentation, ce qui a permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- Les exigences du NWWRAC vis-à-vis de la Commission sont extrêmement élevées. L'exigence que le NWWRAC fasse preuve d'une grande réactivité à court terme sur une variété de sujets s'avère difficile à honorer, nous avons tous un métier. Tandis que la Commission souhaiterait que les membres du

NWWRAC pensent davantage sur le « long terme », il s'avère difficile pour certains acteurs de l'industrie de la pêche de projeter leurs activités sur les 5 prochaines années.

- Un manque de compréhension subsiste encore entre certaines parties prenantes. Parvenir à établir des consensus demeure difficile. De nombreuses ONG environnementales disposent d'une plate-forme pour mettre en œuvre une politique particulière et parviennent difficilement à instaurer des compromis sans sous-estimer leurs objectifs/attributions individuels au sein de l'organisation. La conséquent possible est qu'un consensus ne puisse jamais être instauré, de manière réaliste, sur certaines questions.
- Difficultés de financement : Le nouveau statut du NWWRAC permettra-t-il de résoudre totalement les difficultés rencontrées en matière de services de traduction/d'interprétation ? La participation des intervenants non anglophones demeure limitée tant ce que problème n'est pas résolu.
- La taille du NWWRAC est-elle trop grande ou s'agit-il tout simplement d'un manque de ressources ?
- Il a été convenu que des groupes de travail et de discussion jouent un rôle plus important dans la gestion des problèmes. Davantage d'efforts doivent être fournis au niveau WG pour formuler les propositions devant être validées par le bureau. Le NWWRAC ne doit pas devenir un « organisme à l'encadrement trop lourd ». Des travaux doivent être réalisés par les WG entre les réunions. Etant donné que ces travaux s'avèrent restreints en raison de contraintes budgétaires, la suggestion de désigner et de financer une personne responsable dans chaque groupe de travail pour coordonner les activités et rédiger les rapports entre les réunions du NWWRAC a été faite. Cela pourrait-il être compatible avec la nomination d'un membre détaché du NWWRAC ? Il a été convenu que le nombre de réunions du Bureau soit réduit à 2 par an.
- Pour résoudre la question du membre détaché du NWWRAC, le représentant du gouvernement espagnol a présenté ses excuses pour le retard subi lors du processus de sélection du membre détaché du NWWRAC. Il a expliqué qu'il serait possible de présenter aux entretiens avec le NWWRAC 3 candidats la veille de la réunion annuelle du Bureau du NWWRAC dont la date a été fixée au 22 novembre 2006. Il a également confirmé qu'il prévoyait que cette personne puisse être disponible entre les groupes de travail du NWWRAC pour leur « apporter son assistance ».
- Un grand nombre de personnes s'est montré préoccupé par la 'grande distance' entre les RAC et leurs parties prenantes et du fait que la réunion ait apporté une solution au problème d'amélioration de la participation des parties prenantes. L'organisation de réunions dans des ports / centres provinciaux n'a pas motivé la participation des pêcheurs. Les réunions organisées dans les capitales se révèlent bien plus judicieuse d'un point de vue logistique, mais comment pourrions-nous encourager leur participation lors des réunions ? Le NWWRAC pourrait peut-être tenir compte d'une allocation de base dont bénéficierait l'industrie, mais également d'autres groupes d'intérêt pour couvrir leurs frais de subsistance ?
- Comment améliorer les relations au sein du RAC ? Résoudre les problèmes linguistiques permettrait d'améliorer la situation mais le respect des protocoles adoptés s'avère tout aussi primordial.
- En ce qui concerne les plans de travail pour l'année à venir, une demande spécifique a été formulée par les membres espagnols pour inclure dans tous les plans de travail prévus du NWWRAC, les questions liées à la restauration du merlu, de la morue et des filets maillants en haute mer. D'autres membres ont ultérieurement ajouté les thèmes suivants aux plans de travail :
  - MSY
  - La durabilité du carburant
  - Flexibilité requise/stabilité relative du système TAC/de quotas ; (transférabilité des TAC et des quotas) Prise en compte des effets transversaux sur d'autres espèces.
  - Impacts socioéconomiques sur l'industrie de la pêche.
- Re : En ce qui concerne l'approche générale du NWWRAC, le NWWRAC devrait agir de manière plus proactive à tous les niveaux et soumettre à la discussion ses *propres* approches plutôt que de simplement réagir aux propositions de la Commission. Le NWWRAC ne doit pas simplement devenir un outil de la Commission, mais demeurer à portée de main.
- Une demande a soulevé une question sur la structure réelle du TAC : serait-il plus avantageux pour le NWWRAC de se spécialiser dans certaines espèces comme l'est le RAC des espèces pélagiques ? Un membre a proposé que le NWWRA réfléchisse à modifier la structure des groupes de travail pour qu'ils deviennent, par exemple, un groupe de travail sur les espèces pélagiques, un groupe de travail sur les corégones, un groupe de travail sur les mollusques et crustacés et un groupe de travail sur les problèmes horizontaux. La proposition n'a pas été adoptée au cours de la réunion car, après discussion, les participants ont pensé que le NWWRAC devrait plutôt travailler sur les espèces des diverses régions.
- La pertinence et l'efficacité du RAC constituent une responsabilité partagée entre les RAC et la Commission. Si la Commission ne réagit pas aux opinions du RAC, ceci compromet la crédibilité du RAC aux yeux des parties prenantes. A certains égards, la Commission a réagi promptement à l'opinion du RAC (*exemple donné sur les filets maillants en haute mer*) mais dans d'autres exemples, le RAC n'a reçu aucune réponse. (*exemple donné sur les réglementations en matière de marquage des engins de pêche*), le RAC doit être considéré comme efficace aux yeux des parties prenantes.

- Le NWWRAC ne doit pas perdre de vue les mesures socioéconomiques affectant tous les aspects de l'industrie de la pêche et doit en tenir compte dans la formulation de toutes les propositions futures du NWWRAC.

## **Rapport du Secrétariat**

### Dépenses budgétaires

Le Secrétariat du NWWRAC a présenté les détails des dépenses budgétaires du NWWRAC pour l'année s'écoulant de septembre 2005 à septembre 2006, en ayant souligné les points suivants :  
(Une copie des détails relatifs au budget du NWWRAC est jointe à l'annexe 3 de ce procès-verbal).

- L'excédent de 10 000 EUR sera utilisé avant la fin de l'année civile en cours, en raison des coûts futurs des réunions restantes.
- Etant donné que le budget global sera, en définitive, modifié lorsque la modification de statut du RAC entrera en vigueur après le Conseil de décembre, les prévisions pour l'année 2 en sont actuellement encore au stade d'ébauche et sont susceptibles d'être modifiées en conséquence.
- Les modifications les plus importantes dans la proposition budgétaire portent sur les « Salaires et salles de réunion » mais étant donné que ce chiffre inclut actuellement le salaire du « membre détaché du NWWRAC », cet élément doit être pris en compte.
- Etant donné qu'une augmentation significative des « Coûts des réunions » prévus a été constatée, la Commission a convenu que le coût des équipements utilisés pour l'interprétation pourra être transféré sur un autre poste.
- Le représentant de la Commission européenne présent lors de la réunion a expliqué que la proposition de modification du statut du RAC est actuellement en cours de définition pour être débattue lors du Conseil de décembre. Si cette résolution est adoptée, nous espérons que les modifications budgétaires seront appliquées pour le NWWRAC dès février prochain. Si c'est le cas, la Commission autorisera le NWWRAC à soumettre une proposition budgétaire complètement nouvelle. Cependant, si la modification du statut du RAC n'est pas appliquée d'ici la fin de l'année, la Commission acceptera le budget de l'année 2 proposé par le NWWRAC en l'état.
- Etant donné que le budget alloué aux services de traduction et d'interprétation est plafonné à 50 000 EUR, il est essentiel qu'à l'avenir, les présidents des groupes de travail jouent un rôle plus important dans la validation du contenu destiné à être traduit afin de s'assurer qu'il est conforme au programme des groupes de travail. Cette suggestion a précédé une autre suggestion portant sur la réalisation de l'ébauche d'un nouveau protocole du NWWRAC à propos des contenus. Le Secrétariat a accepté d'élaborer l'ébauche d'un protocole initial et de le distribuer à tous les membres afin qu'ils puissent l'examiner. Le Secrétariat a également accepté d'effectuer des recherches en matière de commodité et de coût du logiciel de traduction à utiliser au sein du NWWRAC. La Commission européenne a réagi à la question des coûts des services de traduction du NWWRAC en soulignant la plus grande flexibilité qui pourra être obtenue dans le budget sous le nouveau statut du RAC. Le Secrétariat, en acceptant cette nouvelle flexibilité proposée, a demandé à ce que la Commission rédige à l'avenir les « non papers » et les documents de base disponibles, dans la mesure du possible, dans les versions espagnole, française et anglaise.

### Règlement intérieur

Le Secrétariat a présenté la note explicative sur le vote par procuration requis.

(Une copie de cette note est jointe à l'annexe 4 de ce procès-verbal).

Il a été proposé qu'étant donné que le NWWRAC est en réalité une société irlandaise immatriculée selon le droit irlandais, toutes les futures assemblées générales aient lieu à Dublin. Cette résolution a été adoptée.

En ce qui concerne le vote par procuration, alors que tous les membres présents ont accepté de signer le formulaire de procuration offert comme preuve, il a été demandé au Secrétariat de distribuer une ébauche du procès-verbal de cette réunion bien avant 'l'Assemblée générale annuelle' qui devrait avoir lieu à Dublin en novembre/décembre 2006. En outre, il lui a également été demandé de distribuer les comptes vérifiés.

### Remboursements et adhésions

Le Secrétariat a expliqué que lors d'une réunion annuelle du Bureau qui a eu lieu en janvier 2006, les tarifs d'adhésion suivants ont été appliqués :

250 € pour une adhésion à l'Assemblée générale (tous les membres doivent *obligatoirement* être des membres AG)

200 € par groupe de travail sélectionné (les 4 groupes peuvent être sélectionnés, si nécessaire)  
300 € pour une adhésion au Bureau.

La cotisation annuelle minimum par membre s'élève à 250 € tandis que la cotisation annuelle maximum s'élève à 1 350 €

Il a été convenu qu'en fonction de ces frais, le Secrétariat enverrait à chaque membre la facture modèle proposée détaillant les frais proposés pour l'adhésion 2005-2006, selon le nombre de comités ou de groupes de travail auxquels il appartient.

#### Protocole de communications

Le protocole de communications a été présenté par le secrétariat. Des explications ont été trouvées auprès du Président à propos de la capacité possible de ce dernier à mettre son veto sur l'ébauche d'une opinion du NWWRAC jusqu'à ce qu'elle soit validée. Le Président a expliqué que ce veto ne serait pas mis en place tant que le « Bureau du NWWRAC » n'aurait pas validé ou finalisé l'opinion en question. Il a également expliqué que les membres du NWWRAC sont libres d'aborder les débats et discussions du RAC mais *qu'ils ne sont pas autorisés à parler au nom du NWWRAC en lui-même* tant que le Président/Bureau n'aura pas désigné de membre pour s'en charger directement.

Il a été proposé que le *prompt transfert des notifications de la Commission européenne au grand public* par le NWWRAC soit ajouté à l'ébauche du protocole en cours d'élaboration.

Le protocole a sinon été adopté en l'état.

#### Protocole sur le conseil

Comme dans le protocole précédent, il a été constaté que l'aspect lié à *l'opportunité du conseil* nécessite d'être ajouté à cette ébauche en cours d'élaboration. Il a été souligné que, de la même manière, la Commission accorde parfois au NWWRAC un délai très court pour répondre à une communication. La Commission européenne a expliqué lors de la réunion qu'en raison de ses procédures internes, elle avait besoin d'en moyenne 1 mois de délai pour répondre à une opinion et il a suggéré que le protocole de conseil soit modifié en conséquence pour refléter des délais équivalents.

#### Protocole sur l'interaction avec la Commission

Après de nombreux débats sur la représentation du NWWRAC devant la Commission, il a été convenu que le protocole soit adopté exactement en l'état. (*Une copie de ce protocole validé est jointe à l'annexe 5 de ce procès-verbal*).

#### Protocole des observateurs

Une certaine confusion est née pour savoir si le protocole proposé devait s'appliquer aux réunions du NWWRAC ou à celles de la Commission européenne. Le Secrétariat a expliqué que le protocole proposé s'appliquait uniquement aux observateurs des réunions du NWWRAC. Tandis que la Commission a jugé que cela limiterait l'accès aux RAC et leur éviterait d'être ouvertes au public, il a été convenu que le NWWRAC continuerait de tenir compte de ce protocole avec le Bureau.

#### Débats ouverts

Etant donné que le Président a déjà traité les sujets « *Révision de la structure actuelle* », « *Amélioration de la contribution des parties prenantes* » et « *Amélioration des relations au sein du NWWRAC* », ces questions sont désormais considérées comme ayant été traitées de manière adéquate au cours de la réunion.

Eu égard aux diverses interventions effectuées par les membres au cours de la réunion, et portant notamment sur leurs sérieuses frustrations à propos des restrictions de l'industrie de la pêche, il a été proposé qu'un message fort soit formulé pour la Commission européenne, par le NWWRAC, lors de la prochaine réunion du Bureau du NWWRAC à Bruxelles.

Le Président a clôturé la réunion en adressant des remerciements spéciaux à DEFRA pour avoir hébergé le lieu de la réunion et organisé la réception qui a immédiatement suivi. Ses remerciements sincères se sont également étendus aux interprètes pour les services d'excellente qualité qu'ils ont fournis au cours de la réunion.

FIN DE LA RÉUNION